

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Commune de GIGONDAS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, et le mercredi six mai à dix huit heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de GIGONDAS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de **Monsieur Eric UGHETTO, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Présent(es) à l'ouverture de la séances	Éric UGHETTO, Michel MEFFRE, Anik Vinay - SOUCHIÈRE, Caroline CHOCHOIS, Jérôme BOUDIER, Thémis SOUCHIÈRE - - VINAY, Jérôme MIRON, Virginie HAUT, Henri-Claude AMADIEU, Pauline GENVET-SAUREL
Pouvoir(s) :	Frédéric HAUT à Virginie HAUT
Absent(es) :	

Monsieur Jérôme BOUDIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

D2026\_51

**DEMANDE DE SUBVENTON AU TITRE DU FIPDR (FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION)**

L'appel à projets 2026 au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) permet le financement de projets de sécurisation des établissements scolaires.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'intérêt de ce projet et rappelle que la mise en place d'une alarme spécifique d'alerte anti-intrusion s'avère nécessaire au sein de l'école communale.

Monsieur le Maire propose au conseil de présenter un dossier de demande de financement au titre du FIPDR 2026 pour 50 % des sommes à engager, soit 1 154.65 € pour la réalisation de ce projet, sur un montant total de 2 309.31 € ht, dont le plan de financement est joint en annexe.

Idéalement, les travaux pourraient être réalisés sur la période creuse, à savoir du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions relatives à l'attribution des subventions au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :**

**APPROUVE** le projet dans les conditions énoncées ci-dessus ;

**SOLLICITE** une subvention au titre du FIPDR pour un montant de 1 154.65 €.

**DIT** que les crédits de l'opération sont inscrits au BP 2026 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir ;

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance  
Jérôme BOUDIER



Le Maire,  
Eric UGHETTO

D2026\_51



**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPDR (FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION)**

## PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION :

conformément à l'article L 1111-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Coût total de l'opération HT : 2 309.31 € HT

Coût total de l'opération TTC : 2 771.17 € TTC

PARTICIPATIONS FINANCIERES APORTEES PAR LES PERSONNES PUBLIQUES		
Personnes publiques	Logos	Montants
Service de l'ÉTAT - FIPDR		1 154.65 €
<b>TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>		<b>1 154.65 €</b>
Auto-financement du Maitre d'Ouvrage (hors TVA)		1 154.65 €
<b>TOTAL GENERAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>		<b>2 309.31 €</b>
PARTICIPATIONS FINANCIERES APORTEES PAR LES PERSONNES PRIVEES		
Financements de personnes privées		0.00 €
<b>TOTAL AIDES PRIVEES</b>		<b>0.00 €</b>

